

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



*Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.*

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

 SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom ou dénomination sociale :

N° et rue :

Code postal :  Localité :

Pays :

Site internet :

Téléphone :  E-mail :

## Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" :  OUI  NON

Rapport de sécurité transmis :  OUI  NON Date de transmission :

Date de la dernière visite d'inspection :

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :  
(p.ex. site Internet, e-mail)

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection  
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

## Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

ESSO Luxembourg SARL exploite un dépôt pétrolier à Bertrange.

Il s'agit de stockage stratégique, qui permet d'assurer l'approvisionnement des stations services en cas de crise.

## Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Nos activités:

- Déchargement de camions citernes contenant des liquides inflammables (diesel et essence) vers des réservoirs aériens
- Stockage de liquides inflammables dans ces mêmes réservoirs aériens
- Chargement de camions citernes de liquides inflammables

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

## Information du public

### Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

En cas d'incident, le voisinage est averti par une sirène. Les services d'urgence (CGDIS) sont prévenus via une ligne de communication directe.

En cas d'accident majeur, le public concerné sera averti si nécessaire par les autorités.

### Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

En cas d'incident, il est important de suivre les instructions des services d'urgence (CGDIS) et de la police. (par exemple: évacuation)

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site [www.seveso.lu](http://www.seveso.lu), rubrique «Comment réagir ?».

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

## Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses
Diesel	Physique: H226 Santé: H304, H315, H332, H351, H373, H411 Environnement: H411	Physique: H226 : liquide et vapeurs inflammables. Santé: H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoire
Essence sans plomb	Physique: H224 Santé: H304, H315, H336, H340, H350, H361d Environnement: H411	Physique: H224 : liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Santé: H304: Peut être mortel en cas d'ingestion e

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses



# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

# FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

## Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

# FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

## Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

OUI  NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

OUI  NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

OUI  NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

Allemagne  Belgique  France



### **Protection des données**

*Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.*